

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_33_1

L' an deux mille quatorze , le mercredi 05 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 27 Octobre 2014

Présents : 10

Présents :

Votants : 10

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGÉAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Objet : Subvention
développement durable**

Absent(s) : Monsieur BERGER Xavier

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 04 septembre 2013, qu'il a été décidé de renouveler l'opération pour la subvention communale dans le cadre des économies d'énergie et du développement durable pour les dépenses faites par les propriétaires dans leur résidence principale située sur la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Mme BIZE Aurélie, la subvention relative au dossier de demande reçue le 20 octobre dernier. Le montant des équipements et des matériaux payés par Mme BIZE Aurélie est de 1871,57 € TTC pour la fourniture d'un insert dans une cheminée façon poêle, pour un taux de subvention de 15 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 280,73 € au titre de la subvention de développement durable à Mme BIZE Aurélie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à M. et Mme BALLET René, la subvention relative au dossier de demande reçue le 30 octobre dernier. Le montant des équipements et des matériaux payés par M. et Mme BALLET René est de 2363.20 € TTC pour la fourniture et pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou insert, pour un taux de subvention de 15 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 354,48 € au titre de la subvention de développement durable à M. et Mme BALLET René.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'octroyer le versement de 280,73 € au titre de la subvention de développement durable à Mme BIZE Aurélie;
- Décide d'octroyer le versement de 354,48 € au titre de la subvention de développement durable à M. et Mme BALLET René;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT

affichage" ou sa transmission au
représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à
la date du 05/11/2014 et
transmis en sous-préfecture
le 06/11/2014

